

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

## **Paris en 1872. Mouvements de la population, d'après le bulletin municipal**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 14 (1873), p. 320-325

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1873\\_\\_14\\_\\_320\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1873__14__320_0)

© Société de statistique de Paris, 1873, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III.

#### *Paris en 1872.*

Mouvements de la population, d'après le *Bulletin municipal*.

Dans le numéro d'avril 1873, nous avons fait connaître les mouvements de la population de Paris pendant les années 1869, 1870 et 1871, et nous nous sommes attaché à faire ressortir l'influence du siège et de la Commune sur la diminution

des mariages et des naissances et sur l'augmentation des décès. Nous y renvoyons le lecteur, ne voulant nous occuper ici que des faits relatifs à l'année 1872.

Ilâtons-nous de dire que cette année peut être considérée comme ayant été tout à fait réparatrice. En effet, le nombre des mariages, qui n'avait été en 1871 que de 12,928, s'est élevé à 21,373; les naissances ont monté de 47,410 à 56,894; mais l'amélioration a porté principalement sur le chiffre de la mortalité, le nombre annuel des décès étant descendu de 86,760 à 39,650, et ayant, par conséquent, diminué de près de 55 p. 100.

### *Mariages.*

Pour une population de 1,851,792 habitants, il y a eu, en 1872, 21,373 mariages. Ce nombre correspond à 1 mariage sur 87 habitants, ou, en d'autres termes, à 1.15 pour 100 habitants. On sait qu'en France la moyenne des mariages n'est que de 0,80 pour 100. Paris offre, comme on le voit, une proportion bien plus élevée. Ajoutons que, pour Paris même, le chiffre de 1872 est tout à fait exceptionnel.

Ces mariages se sont répartis ainsi qu'il suit, selon l'état civil des conjoints :

Mariages entre garçons et filles. . . .	16,839	78.8
— entre garçons et veuves. . . .	1,476	6.9
— entre veufs et filles . . . .	2,029	9.5
— entre veufs et veuves. . . .	1,029	4.8
	<u>21,373</u>	<u>100.0</u>

En temps ordinaire, les mariages entre garçons et filles dépassent 82 p. 100 du total des mariages, et, par conséquent, les mariages mixtes, dans lesquels il entre des veufs de l'un ou l'autre sexe, ne sont que de 18 pour 100. En 1872, la proportion de ces derniers mariages dépasse 21 pour 100. — Cette augmentation de 3.3 pour 100 s'est ainsi répartie :

Mariages de garçons et de veuves . . . .	1.5	} mariages de veuves. 2.8
— de veufs et de filles . . . . .	0.5	
— de veufs et de veuves . . . . .	1.3	
		— de veufs . 1.8

D'où cette conséquence que ce sont les veuves surtout qui en ont profité.

Sur 42,746 personnes qui se sont mariées en 1872, on en a compté 1,979, dont 491 hommes et 1,488 femmes, incapables de signer leur acte de mariage. C'est, pour 100 mariés, 2.30 hommes et 6.96 femmes, soit, pour les deux sexes, 4.63 individus pour 100 qu'on peut considérer comme absolument illettrés.

Nous avons sous les yeux les rapports de l'année 1865, lesquels sont respectivement de 3.60, 10.05 et 6.03. On voit que, sous ce rapport au moins, les habitants de Paris ont fait de sensibles progrès.

Depuis quelque temps on attache une certaine importance à la constatation des *mariages consanguins*. Leur nombre s'est élevé, en 1872, à 409; savoir : 13 entre oncles et nièces, 110 entre beaux-frères et belles-sœurs, et 286 entre cousins germains ou issus de germains : c'est 1.87 mariage de cette catégorie pour 100 mariages; en 1865, la proportion n'était que de 1.65. Peut-être faut-il voir là le

résultat d'arrangements de famille motivés par les pertes terribles que les derniers événements leur ont fait éprouver.

*Naissances.*

Suivant l'état civil, les naissances d'enfants nés vivants se sont réparties comme il suit :

	Garçons.	Filles.	Total.
Enfants légitimes. . . . .	21,269	20,207	41,476
Enfants naturels { reconnus . .	1,918	1,870	3,788
{ non reconnus	5,855	5,775	11,630
Total . . . . .	<u>7,773</u>	<u>7,645</u>	<u>15,418</u>
Total général. . . . .	<u>29,042</u>	<u>27,852</u>	<u>56,894</u>

En rapportant ce total à la population, on trouve qu'en 1872 il y a eu une naissance pour 32.5 habitants, soit 30.7 pour 100. — Ce rapport est un des plus faibles qu'on ait constatés jusqu'à ce jour; ainsi, malgré l'augmentation considérable du nombre absolu des naissances, ce nombre n'est pas en rapport normal avec le chiffre actuel de la population de Paris.

Sur 100 naissances, on compte 27 enfants nés hors du mariage. Quelqu'élevé que soit ce rapport, il n'en indique pas moins une diminution relative assez marquée dans le nombre des enfants naturels. De 1806-1865, ce rapport est en effet descendu de 38 à 29 pour 100, et on vient de voir qu'il n'est plus que de 27.— Faut-il attribuer cette diminution à des manœuvres abortives ou aux mesures qui tendent à favoriser les mariages dans les classes malheureuses de la population? Les données de la statistique ne sont pas assez précises pour éclaircir complètement cette question.

Sur les 56,894 enfants enregistrés en 1872, 51,089 sont nés dans le domicile de leurs parents et 5,805 à l'hôpital. En d'autres termes, sur 9 enfants qui naissent à Paris, il y en a un qui naît à l'hôpital.

Pour les enfants légitimes, la proportion n'est que de 1 sur 35.4; elle est d'un tiers (1 sur 3.3) pour les enfants naturels.

On peut présenter ces résultats sous une autre forme et dire qu'à domicile la proportion des enfants naturels n'est que de 21, tandis qu'à l'hôpital elle est de 80 pour 100. — C'est, dans le premier cas, 4 enfants légitimes pour 1 enfant naturel, et dans l'autre près de 5 enfants naturels pour 1 légitime. On voit dans quelle énorme proportion la partie misérable de la population de Paris contribue à cette plaie sociale.

En 1865, on comptait 13 naissances à l'hôpital pour 100; aujourd'hui la proportion n'est plus que de 10. Nous aimerions à voir là un indice de l'accroissement de l'aisance, et nous voudrions dire de la moralité publique.

La plupart des enfants naturels de Paris se trouvent dans la situation la plus précaire. Pour 1 enfant reconnu par ses parents dans l'année de sa naissance, il y en a 3 qu'on abandonne complètement à l'assistance publique. Ajoutons que, sauf de rares exceptions, tous les enfants reconnus sont nés dans le domicile de leurs parents, tandis que plus de la moitié des enfants abandonnés ont vu le jour à l'hôpital.

*Mort-nés.*

Avant même de naître, l'homme est déjà soumis aux chances de la mortalité. En 1872, 4,443 enfants sont morts en naissant, ou n'ont survécu que peu d'instants. Il en résulte que, pour 100 conceptions, on a compté à Paris 7.24 mort-nés. — Cette proportion est beaucoup plus élevée que celle de la France entière, où elle varie de 4 à 4.50 pour 100. Toutefois, ici encore on peut constater une amélioration assez sensible, au moins depuis quelques années.

Pour des raisons physiologiques dont nous laissons l'appréciation aux médecins, c'est le sexe masculin qui paye le plus fort tribut à cette mortalité anticipée.

	Garçons.	Filles.	Total.
Mort-nés. . . . .	2,398	2,045	4,443
Conceptions. . . . .	31,440	29,897	61,337
Mort-nés p. 100 conceptions.	7.63	6.84	7.24

Cette inégalité se maintient pendant toute la durée de l'enfance, de sorte que, bien qu'il naisse plus de garçons que de filles, l'effectif des deux sexes tend à se rapprocher dès l'âge de 20 ans.

Les différences sont plus grandes encore quand on compare les enfants légitimes aux enfants naturels :

	Enfants légitimes.	Enfants naturels.	Total.
Mort-nés. . . . .	2,961	1,482	4,443
Conceptions . . . . .	44,437	16,900	61,337
Mort-nés p. 100 conceptions.	6.66	8.77	7.24

Ajoutons que, pour la France entière, l'aggravation qui résulte de l'état illégitime est encore plus accentuée, puisque les enfants naturels comptent, à conceptions égales, juste deux fois plus de mort-nés que les enfants issus du mariage.

Dans les naissances à domicile, on a compté 3,906 mort-nés pour 54,995 conceptions, et dans les naissances à l'hôpital, 537 sur 6,342. Il en résulte qu'à domicile la proportion des mort-nés est de 7.10, et à l'hôpital, de 9.25 pour 100. — Mais c'est surtout sur les enfants légitimes nés à l'hôpital que cette mortalité est excessive : elle n'est pas moindre, en effet, de 11.75, tandis que celle des enfants naturels nés dans les mêmes conditions n'est que de 7.60 pour 100. On voit par là à quel degré de misère sont réduites les femmes mariées qui se trouvent dans la nécessité d'aller accoucher à l'hôpital.

*Décès.*

Pendant l'année 1872, le nombre des décès enregistrés à Paris s'est élevé, comme nous l'avons déjà dit, à 39,650. Ce chiffre correspond à un taux de mortalité de 2.14 pour 100 habitants. C'est là un résultat extrêmement favorable et qu'on n'avait encore jamais atteint, même dans les années les plus prospères. Cette compensation nous était bien due après les deux années funestes que nous avons traversées. Elle est naturelle, d'ailleurs, car les statisticiens ont depuis longtemps constaté qu'après une mortalité excessive la réaction se fait bientôt sentir, et la raison en est facile à comprendre, car les épidémies et les fléaux de tout genre

frappent surtout sur les natures chétives et débiles. Pour elles, la mort n'a fait que devancer le temps. Lorsqu'on considère les décès suivant l'origine, on constate les résultats suivants :

<i>Décès.</i>		
Individus nés à Paris . . . . .	18,378	46
Hors Paris . . . . .	20,913	53
Inconnus . . . . .	359	1
	39,650	100

Or, si l'on vient à considérer que la population de la capitale se compose de 36 pour 100 de Parisiens proprement dits et de 63 provinciaux ou étrangers, on est amené à conclure que la mortalité serait plus élevée pour les Parisiens. L'immunité relative des personnes qui viennent s'établir à Paris s'explique par la composition même de cette classe de population, où l'élément adulte, celui de tous qui compte le moins de décès, est naturellement plus élevé que dans une population fixe et stationnaire.

Au point de vue du lieu des décès, la mortalité se répartit ainsi :

Morts à domicile . . . . .	29,503	74
— à l'hôpital . . . . .	9,897	25
— dans les prisons. . . . .	45	1
Exposés à la Morgue . . . . .	205	
	39,650	100

Il en résulte que le quart des décès a lieu dans les hôpitaux. — C'est là que va mourir la majorité des pauvres de Paris.

La mortalité des hôpitaux ne permettrait pas de se rendre compte d'une manière exacte de la mortalité des divers arrondissements de Paris, dont quelques-uns ne possèdent aucun des établissements de ce genre, si l'on n'avait soin de compter les décédés de ces établissements à l'arrondissement de leur dernier domicile. — Le tableau ci-dessous a été établi dans ces conditions et fournit, par conséquent, des résultats comparables.

N <sup>o</sup> .	ARRONDISSEMENTS.	POPULATION	DÉCÈS.	MORTALITÉ.
				Décès p. 100 habitants
—	—	—	—	—
1.	Louvre. . . . .	74,286	1,295	1.74
2.	Bourse. . . . .	73,578	1,195	1.62
3.	Temple. . . . .	89,687	1,574	1.75
4.	Hôtel-de-Ville. . . . .	95,003	1,792	1.89
5.	Panthéon. . . . .	96,689	2,137	2.20
6.	Luxembourg . . . . .	90,288	1,656	1.83
7.	Palais-Bourbon . . . . .	78,553	1,553	1.98
8.	Élysée. . . . .	75,796	1,039	1.42
9.	Opéra. . . . .	103,767	1,575	1.52
10.	Saint-Laurent. . . . .	135,392	2,859	2.11
11.	Popincourt. . . . .	167,393	3,921	2.34
12.	Reuilly. . . . .	87,678	2,023	2.31
13.	Gobelins. . . . .	69,431	2,123	3.06
14.	Observatoire . . . . .	69,611	2,259	3.25
15.	Vaugirard. . . . .	75,449	1,863	2.47
16.	Passy . . . . .	43,332	829	1.91
17.	Batignolles. . . . .	101,804	2,161	2.12
18.	Montmartre. . . . .	138,109	3,170	2.30
19.	Chaumont . . . . .	93,174	2,266	2.43
20.	Ménilmontant. . . . .	92,772	2,360	2.55
	Paris . . . . .	1,851,792	39,650	2.14

L'âge des habitants, la densité de la population, l'altitude des quartiers, le degré de richesse des arrondissements ont sur les différences de mortalité une influence plus ou moins marquée. Celle de la richesse est incontestable : il suffit de comparer dans le tableau qui précède, la mortalité des arrondissements de l'Opéra et de l'Élysée, qui sont les quartiers de l'opulence, avec celle des arrondissements des Gobelins et de l'Observatoire, où une personne sur six est inscrite aux bureaux de bienfaisance; on voit que, dans les derniers, la mortalité est le double de celle des premiers. Ajoutons que les arrondissements où domine la population ouvrière se rapprochent beaucoup des deux arrondissements que nous avons cités en dernier lieu et qu'on peut considérer comme les plus pauvres de Paris.

T. LOUA.

---